



**Le 22 décembre dernier la CFDT cheminots était reçue en audience par la Direction de Gares & Connexions afin de répondre aux revendications portées par la CFDT cheminots.**

## **LES REVENDICATIONS DE LA CFDT**

- Attribution d'une gratification exceptionnelle (GRATEX) en reconnaissance de l'implication et du professionnalisme des agents pendant les crises sanitaires
- Mise en place d'un plan d'accompagnement pour les agents concernés par le plan de productivité sur les fonctions supports

- Mise en place d'une indemnité de poly compétences pour les agents des COEG suite à la modification des missions des agents
- Mise en place de l'indemnité de connaissance de langues étrangères pour les agents impactés par l'arrivée de TRENITALIA



## GRATEX

Au cours de cette audience la Direction s'est félicitée à plusieurs reprises des **excellents résultats financiers** de la SA Gares & Connexions pour 2021, du **taux de participation et du taux d'engagement des salariés de l'enquête C à vous largement supérieurs à ceux de ceux des autres SA**. Malgré cela elle maintient sa position de ne pas procéder à l'attribution d'une GRATEX en 2021.

La Direction se retranche derrière l'accord d'intéressement qui sera versé en mai 2022.

**Pour la CFDT cheminots cette proposition n'est pas acceptable car c'est bien aujourd'hui que les agents doivent faire face aux difficultés financières occasionnées par les hausses des prix**

La CFDT cheminots fait le constat, une fois encore, que Gares & Connexions, comme la SA RESEAU, a complètement occulté le volet de la reconnaissance et de l'humain de sa stratégie.

Les SA voyageurs et SAS FRET ont su valoriser l'implication et la mobilisation de leurs agents sur les deux dernières années.

La première a attribué une GRATEX de 600 euros à tous les salariés de la SA et plusieurs établissements ont complété avec des mesures supplémentaires après négociations locales en fin d'année. La seconde a anticipé les bons résultats de 2021 et décidé d'accorder une prime qui viendra compléter l'intéressement 2022.

Pour la CFDT cette décision pourrait décourager les agents voyageurs de rejoindre Gares & Connexions dans le cadre des détourages de gares à venir.

**Visiblement, pour les détourages, la Direction préfère miser sur une mobilité contrainte vers Gares & Connexions, plutôt que de rendre la SA attractive, tout à fait dans l'esprit de valorisation du fameux SNCF pilier HUMAIN de l'entreprise...**



**Des agents nous ont informés du discours porté par certains managers afin de justifier du non versement de la GRATEX demandée par la CFDT cheminots.**

**Selon certains managers, Gares & Connexions aurait déjà procédé au versement de 500 euros de GRATEX en 2021.**

**La CFDT cheminots rappelle aux agents que sur ces 500 euros, 350 euros étaient destinés à compenser l'absence de versement d'intéressement début 2021, il ne s'agissait donc pas d'une GRATEX au sens propre du terme.**



## PRODUCTIVITE FONCTIONS SUPPORTS

La Direction se refuse pour le moment à mettre en place quelque mesure que ce soit au motif qu'elle doit au préalable évaluer les impacts de ce plan de productivité. Cet argument n'est pas entendable quand on sait que les Directions SA voyageurs et SA RESEAU ont mis en place des dispositifs dans le cadre de ces plans de productivité.

La CFDT cheminots a rappelé à la Direction que ces impacts sont déjà connus puisque présentés en comité de groupe SNCF. Selon la Direction Gares & Connexions, les chiffres présentés dans les instances centrales ne doivent pas être pris pour argent comptant... on en déduit donc que la présentation du plan stratégique aux représentants du personnel ne vise qu'à meubler les réunions...

**La CFDT cheminots a martelé que, compte tenu des négociations à venir sur le volet social, la réduction des effectifs dans la fonction RH n'est pas envisageable. De même, la baisse des effectifs finances/achats ne peut s'envisager sans anticipation sur les outils de digitalisation et sans mesure des impacts sur la charge de travail des agents.**

## INDEMNITE LANGUE ETRANGERE

La CFDT cheminots est revenue sur les propos tenus dans la presse par Mme DOLVECK à l'occasion de l'arrivée de TRENITALIA affirmant que les agents Gares & Connexions étaient en capacité d'informer les clients italiens dans leur langue natale.

**La CFDT cheminots demande que les agents concernés se voient attribuer l'indemnité de connaissance de langue étrangère.**

La Direction a reconnu qu'effectivement certaines gares sont éligibles à la pratique de l'italien (Marseille, Lyon et Paris Bercy), les agents qui le souhaitent peuvent donc se manifester auprès de leur manager afin de passer le constat d'aptitude à la pratique de l'italien.

## INDEMNITE POLY COMPETENCES

Sur l'indemnité de poly compétences, la Direction affirme que l'indemnité opérationnelle escale attribuée à certains agents escale rétribue l'impact des changements de missions induits par le détournement.

Pour la CFDT cheminots, cela ne se vérifie pas pour tous les agents. Certains agents qui ne perçoivent pas l'indemnité opérationnelle escale voient leurs missions évoluer (notamment en étant mis à contribution sur la prise en charge de PSH).

**La CFDT cheminots demandent donc que tous les agents concernés par des évolutions de missions se voient attribuer l'indemnité opérationnelle escale.**

La Direction fera un état des lieux des agents concernés mais la CFDT cheminots encourage les agents escale intéressés à se manifester auprès de leurs représentants CFDT cheminots.

**La CFDT cheminots constate que les projets d'entreprise « TOUS SNCF » et « SNCF HUMAIN » ne se traduisent pas dans les actes des dirigeants de la SA Gares & Connexions.**

**Cela contraste de façon flagrante avec la politique menée au sein de la SA voyageurs, aussi la CFDT cheminots propose un modèle de demande de mutation vers la SA voyageurs pour les agents qui souhaiteraient rejoindre une SA qui sait reconnaître l'implication de ses salariés.**

**lien vers le modèle de demande de mutation :**  
<https://qrco.de/bcfsg7>

**ou en flashant le QR code**



## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (JOINDRE RIB)

En signant ce formulaire, vous autorisez la CFDT SCPVC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT SCPVC. Vous disposez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit.

Référence unique du mandat :

### DÉBITEUR

Votre nom :

Votre adresse :

Code postal :

Ville :

Domiciliation bancaire :

IBAN :

BIC :

Paiement récurrent / répétitif :  ponctuel :

Identifiant créancier SEPA : FR88ZZZ54894

### CRÉANCIER

Nom : CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

Adresse : 4, BOULEVARD DE LA VILLETTE

Code postal : 7 5 9 5 5

Ville : PARIS

Fait à :

Le :

Signature :

## LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

# BIENVENUE

Je vous remercie d'avoir choisi la CFDT et vous souhaite la bienvenue au sein de votre nouveau syndicat des cheminots et activités complémentaires.



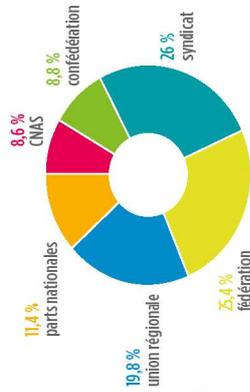
La CFDT est à l'écoute de tous les salariés. Elle le fait avec d'autant plus de force que, depuis décembre 2018, la CFDT est la première organisation syndicale en France, dans les entreprises du secteur public et privé. Ce résultat est le fruit du travail et de l'engagement au service des travailleurs, des militants et militants de la CFDT et de la confiance que les salariés leur accordent quotidiennement au sein des entreprises.

La CFDT est également premier syndicat dans bon nombre d'entreprises ferroviaires privées. Elle a toujours prôné l'égalité de droits entre les cheminots SNCF et ceux des autres compagnies ferroviaires ; cela passe notamment par une convention collective nationale de haut niveau, visant à protéger non seulement les cheminots, mais tous les salariés du rail. La CFDT y travaille. Désormais, vous allez pouvoir vous exprimer grâce à vos élus CFDT qui sont là pour vous représenter auprès de votre employeur ou de la direction de votre établissement. Avec eux, vous pourrez agir sur de nombreux sujets qui vous concernent directement : les conditions de travail, les rémunérations, l'évolution professionnelle, l'égalité femmes-hommes, l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, etc. Si vous le souhaitez, vous pourrez vous-même prendre des responsabilités militantes sur votre lieu de travail ou dans votre syndicat. ●

Fabrice Chambelland



OU VONT  
MES COTISATIONS ?



CENTRAUX

# BULLETIN D'ADHÉSION



2021

5, RUE PLEYEL | 93200 SAINT-DENIS  
syndicat@cdfi-centraux.fr



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis



01 76 58 12 21



contact\_sncac@cfdtcheminots.org



CENTRE DE  
FORMATION D'ÉTUDE  
& DE RECHERCHE